



Objet : Projet d'arrêté du classement sanitaire d'Ille-et-Vilaine 2020

Avis/Expertise Ifremer

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer (35)
Service Usages, Espaces et Environnement Marins
Pôle Cultures Marines
Bâtiment INFINITY
3 rue du Bois Herveau
35418 Saint-Malo**

**A l'attention de
M. X**

Dinard, le 03/11/2020

Vos réf. : Projet d'arrêté classement sanitaire/ Courriel du 12/10/2020
Dossier suivi par M. X

Nos réf. : 20-077-3_Ifremer.LERBN.2020.Avis12_DDTM35_Classement
sanitaire 35 2020
Dossier suivi par Julien CHEVÉ

M.,

En réponse à votre demande transmise par courriel le 12 octobre 2020 sollicitant l'avis de l'Ifremer sur le projet d'arrêté de classement de salubrité des zones de production de coquillages d'Ille-et-Vilaine, nous pouvons apporter les éléments suivants.

Ce projet d'arrêté est conforme aux conclusions établies lors de la commission de classement sanitaire du 11 septembre 2020.

Remarque de forme :

- Annexe 2 : doublon de la carte Zone conchylicole Hirel 35.11, il manque la carte Zone conchylicole Les Hermelles 35.14

Conclusion

L'Ifremer émet un **avis favorable** au projet d'arrêté portant sur le classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants pour la consommation humaine dans le département d'Ille-et-Vilaine.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, M., l'assurance de toute ma considération.

Julien CHEVÉ
Responsable intérimaire de la station
Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne
Responsable de l'Unité Littoral p/i

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr